

RENOVI DU DEBAT SUR LA LOI DES ELECTEURS MILITAIRES.

L'hon. M. DOHERTY (ministre de la Justice) propose la 3e lecture du projet de loi (bill n° 127) concernant les électeurs militaires.

L'hon. M. GRAHAM: J'ai déjà reçu du front nombre de lettres dont les auteurs demandent des exemplaires de ce bill. Il faudra sans doute plus que le nombre ordinaire d'exemplaires.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Je le comprends parfaitement. Il faudra fournir un grand nombre d'exemplaires. Il est fort important que le public en général et les soldats au front connaissent les dispositions de cette mesure.

L'hon. M. LEMIEUX: Le ministre de la Justice voudrait-il bien nous expliquer brièvement l'amendement se rattachant aux soldats qui viennent des Etats-Unis? Il existe une distinction à leur égard: quelques-uns voteront dans leur circonscription électorale d'origine ou dans celle où ils ont été domiciliés en dernier lieu au Canada. Il serait utile que le ministre nous expliquât brièvement le sens de cet amendement, vu qu'on demande beaucoup de renseignements à cet égard.

M. McKENZIE: Relativement aux officiers qui ont été préposés en Angleterre à l'application de ce bill, je tiens à faire observer au ministre qu'au cours de l'instruction d'une pétition en invalidation d'élection en 1914, certains citoyens de la Nouvelle-Ecosse furent déclarés coupables de corruption électorale par un des juges de la cour Suprême. Quelques-uns d'entre eux que le juge déclara inhabiles à exercer le droit de suffrage et dont les noms figurent dans le texte du jugement, dont je fournirai un exemplaire au ministre secrètement, ont depuis été faits officiers et sont attachés au service de notre corps expéditionnaire en Grande-Bretagne. Il ne conviendrait nullement que ces militaires fussent préposés à la tenue du scrutin, et, à mon avis, il faudrait bien se garder de confier la mission d'appliquer ce bill à un homme qu'un juge de la cour Suprême aurait déclaré coupable de manœuvres frauduleuses.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Puis-je suggérer au premier ministre qu'il serait préférable d'ajourner l'étude de cette mesure? Nous ne sommes pas prêts à la discuter.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Mon très honorable ami a parfaitement raison. On m'a dit que les députés de la gauche avaient donné à entendre qu'à leur avis rien ne s'opposait à ce que le comité abordât la délibération du bill aujourd'hui même. C'est par suite d'un malentendu que nous en avons abordé l'étude, et je propose l'ajournement du débat.

(Cette motion est adoptée.)

ADOPTION DE RESOLUTIONS BUDGETAIRES EN SEANCE GENERALE.

La Chambre passe à l'examen de certaines résolutions budgétaires adoptées en comité des subsides.

Article 99.—Chemins de fer et Canaux (crédit imputable sur le capital).—Chemin de fer de la baie d'Hudson.—Construction du chemin de fer, des têtes de ligne et de l'élévateur, \$3,000,000.

L'hon. M. PUGSLEY: Voici un crédit de \$3,000,000 affecté à la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. Malgré toute l'importance de ce chemin de fer pour le développement de l'Ouest, je doute fort qu'en ces temps de guerre, il convienne de continuer à exécuter cette grosse dépense.

J'ai lu le rapport des commissaires qui ont été nommés pour faire une enquête sur toute la question du chemin de fer au Canada, et je constate qu'en passant en revue la situation, ils se prononcent très fortement en faveur d'une réduction aussi grande que possible des dépenses pour le chemin de fer de la baie d'Hudson. J'estime que le Gouvernement devrait prendre en considération cette recommandation.

La situation financière du Canada s'aggrave de jour en jour. Le ministre des Finances a déjà informé la Chambre que le dernier emprunt négocié coûte au pays plus de 8 p. 100 par an, ce qui était regardé il y a quelques mois seulement comme un taux très élevé pour un simple particulier. Le Gouvernement est aujourd'hui en présence de ce fait qu'il nous est impossible de nous adresser au marché des Etats-Unis ou du Canada pour emprunter à moins de 8 p. 100. Dans ces circonstances, il me semble que cette résolution ne devrait pas être adoptée, mais qu'elle devrait être renvoyée à un nouvel examen du comité des subsides dans le but de considérer si l'on devrait dépenser cette somme d'argent pour le chemin de fer de la baie d'Hudson.

L'affaire est très importante et c'est seulement un chapitre parmi beaucoup d'autres. Le Gouvernement dépense de très forts montants d'argent et ne semble pas se ren-